



## Conseil d'Administration du 03 Juin 2021

# Les petites centralités Normandes – accord cadre – point d'étape

1.	LES OBJECTIFS DE LA DEMARCHE EXPERIMENTALE	. 1
2.	LE COMITE DE GOUVERNANCE	2
3.	LES COMMUNES RETENUES ET LE PLANNING GENERAL	3
4.	LE LANCEMENT DES ETUDES ET LES PREMIERS CONSTATS	3

\* \* \* \* \*

### 1. LES OBJECTIFS DE LA DEMARCHE EXPERIMENTALE

Décidé lors de la séance du conseil d'administration du 6 mars 2020 et adapté en séance du 19 juin pour tenir compte du contexte sanitaire, cette démarche visait à créer un outil qui permette à l'EPF d'accompagner les plus petites centralités sur leurs intentions d'aménagement en mettant à leurs dispositions rapidement un groupement de prestataires en capacité d'apporter l'ingénierie nécessaire sans mobiliser outre mesure les ressources internes de l'EPF.

- Accompagner une collectivité autour d'une problématique, d'un site stratégique particulier, d'une opération à envisager, pour l'aider à aller au bout de son intention, tout en lui permettant de bénéficier de propositions de stratégie globale à l'échelle de son cœur de bourg.
- Associer les Départements qui y ont vu le moyen de déployer leur politique locale et de bénéficier d'un premier retour de terrain sur les attentes de ces communes.
- Mettre à profit la période résiduelle du présent PPI pour s'assurer que ces modalités répondent bien aux attentes des partenaires dans la perspective d'une reconduction dans le futur PPI. En y greffant une démarche d'évaluation pour juger et proposer des adaptations qui seraient utiles.

A ce jour, 9 études sont lancées sur les 15 à réaliser en 2021, chaque département a proposé 3 communes selon des critères qui lui sont propres :

La démarche du Calvados s'inscrit dans la stratégie « Calvados Territoires 2025 » et les différents dispositifs d'appui aux projets territoriaux, à l'image de « l'APCR », l'Aide aux Petites Communes Rurales.

Pour l'Eure, l'enjeu est de compléter les aides à l'investissement aux collectivités qui ne sont pas éligibles aux dispositifs tels PVD, ORT, CV, et en complément du réseau « Appui 27 ».

Le Département de la Manche voit dans cette démarche un moyen d'être plus opérationnel dans ce que l'on apporte à ces communes.

L'Orne, qui souhaite développer une politique de revitalisation des centres-bourgs, se positionne comme relais local auprès des collectivités pour la phase après étude et accompagner le passage à l'opérationnel.

Enfin, pour la Seine-Maritime, cette expérimentation est complémentaire avec celles des bourgs centres déjà menées pour des communes de 1500 habitants à 5000 habitants. Cette expérimentation vient donc appuyer ces actions.



### 2. LE COMITE DE GOUVERNANCE

Le principe même de cette expérimentation était de partager avec les partenaires les objectifs attendus et résultats atteints afin d'engager les mesures correctives qui seraient nécessaires.

Aussi un comité de gouvernance, composé des Départements, de la Région, du SGAR et de l'EPF a été constitué pour assurer ce suivi.

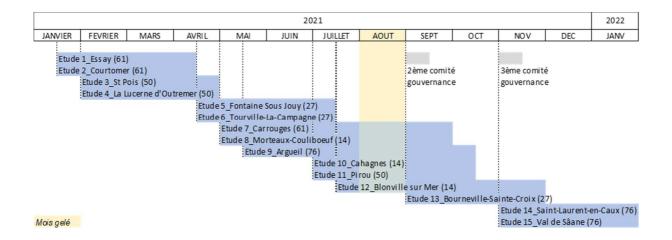
Chaque département est par ailleurs représenté par un administrateur de l'EPF :

Mme Mélanie LEPOULTIER pour le Calvados.

- M. Frédéric DUCHE pour l'Eure.
- M. François BRIERE pour la Manche.
- M. Philippe VAN HOORNE pour l'Orne.
- M. Patrick CHAUVET pour la Seine-Maritime.

Le 1<sup>er</sup> Comité de Gouvernance s'est réuni le 14 octobre 2020 au lancement de la démarche. Il a notamment permis à chaque département d'exprimer ses attentes et de proposer une première sélection des communes.

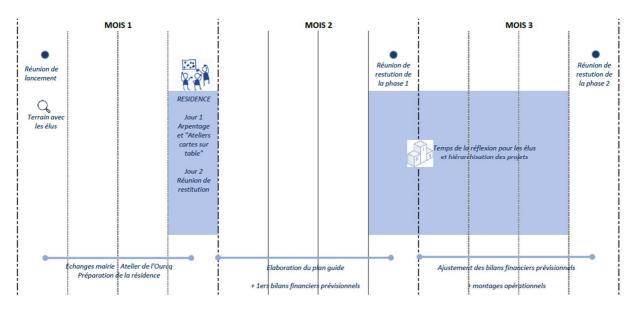
#### 3. LES COMMUNES RETENUES ET LE PLANNING GENERAL



#### 4. LE LANCEMENT DES ETUDES ET LES PREMIERS CONSTATS

Les premières interventions ont eu lieu mi-janvier dans l'Orne et à ce jour chaque département a été mobilisé au moins pour une commune.

Le cheminement de chaque étude a été posé de manière à faciliter l'anticipation et la programmation de son déroulé. Le schéma est le suivant et doit permettre de produire les rendus dans un délai de 3 mois.



Sur les 9 études lancées, 4 sont achevées aujourd'hui.

A ce stade, on notera que le premier thème systématiquement mis en avant par chaque collectivité est le souci de réussir à maintenir voire développer la population idéalement de jeunes actifs, et pour cela être en capacité d'offrir du foncier pour de la construction neuve et cela bien avant la problématique de la requalification du bâti.

A cet égard, une partie du travail des prestataires est la mise en évidence des potentialités portées par la densification dans la tache urbaine.

La démarche proposée par l'Atelier de l'Ourcq permet de faire travailler les élus et les partenaires sur plusieurs thématiques qui participent à l'attractivité d'un bourg. Elle semble convenir aux attentes des collectivités. La disponibilité, la présence du prestataire, ses outils méthodologiques permettent non seulement d'instaurer une relation de confiance mais au-delà d'encourager le partage d'idées novatrices pour la collectivité.

En effet, et à titre d'exemple, la réunion de lancement couplée à la résidence (2 jours consécutifs de présence sur place de l'équipe) permet de s'affranchir de longues études de diagnostic souvent consommatrice de temps et peu fructueuse, à cette échelle de territoire, dans le cadre d'une démarche classique.

Il est cependant à noter que la rapidité de l'étude et le nombre de sujets traités semblent encore poser des difficultés aux élus pour se positionner et hiérarchiser les actions à entreprendre. Un temps de latence entre les deux phases de l'étude a été adapté pour tenir compte de cette complexité.

Au regard de l'importance comme échelon territorial supérieur (cf. transferts de compétences et/ou élaboration de leur document de planification intercommunale), les EPCI sont systématiquement invités à toutes les rencontres pour qu'ils puissent apporter leur plus-value au fur et à mesure de l'expérimentation. Cependant les résultats positifs de cette initiative restent à préciser dans le cadre de l'évaluation intermédiaire (implication hétérogène des EPCI).

Les départements sont des acteurs clés pour cette expérimentation. Ils sont présents pendant toute l'élaboration de l'étude. Ils établissent avec les collectivités les listes des personnes ressources à convier aux différentes étapes de la prestation et accompagneront les élus dans le passage à l'opérationnel des projets ciblés. Cela leur permet surtout de proposer une intervention complémentaire à leurs outils traditionnels. Ils sont à ce titre attentifs aux éléments méthodologiques développés dans le cadre de l'expérimentation mais également constituent, pour l'EPF un relais territorial déterminant.

A ce stade, le processus de passage à l'opérationnel est tout juste initié pour les premières communes et il est prématuré d'en préciser les contours.

L'évaluation de l'expérimentation est réalisée au fil de l'eau et fera l'objet d'un rendu intermédiaire au prochain comité de gouvernance de septembre. Elle s'appuie principalement sur des entretiens auprès de principaux acteurs de l'expérimentation.

Ci-dessous deux extraits de propositions du rendu de l'atelier de l'Ourcq dans l'Orne et la Manche :

\_\_\_\_\_

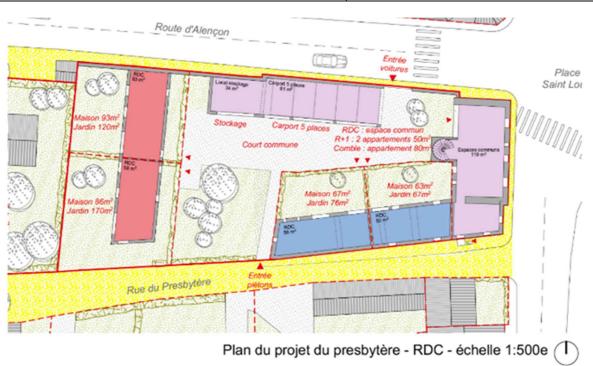
# **ESSAY (61)**

## Le projet initial de la collectivité : le devenir de son presbytère



Programmation proposée par l'Atelier de l'Ourcq :

- Réhabiliter le bâtiment en 3 appartements avec des espaces communs partagés.
- Rénover la dépendance en créant 2 maisons de plain-pied pour les séniors.
- Construire 2 maisons à destination des séniors.
- Aménager les espaces extérieurs.



Les suites opérationnelles :

Une rencontre avec le bailleur social local SAGIM a été organisée le 14 avril 2021 pour présenter le projet.

Le schéma général d'aménagement proposé pour la revitalisation du centre-bourg d'Essay se détaille en six principales actions.



- Conforter la polarité de la Mairie via la préservation et la rénovation du PMU, ainsi que l'amélioration des services.
- Valoriser le foncier communal du presbytère grâce à une nouvelle programmation et la création de logements neufs.
- Résorber la vacance dans le bourg en réhabilitant le bâti existant et en remembrant les parcelles des îlots.
- Donner une nouvelle identité à la polarité des services en aménageant et hiérarchisant les espaces.
- ) Sécuriser et aménager les liaisons douces des ruelles du centre-bourg.
- Renforcer et mettre en réseau les parcours de promenade et les chemins de randonnée.

\_\_\_\_\_\_

# LA LUCERNE D'OUTREMER (50)

Le projet initial de la collectivité : la sécurisation de la traversée de bourg

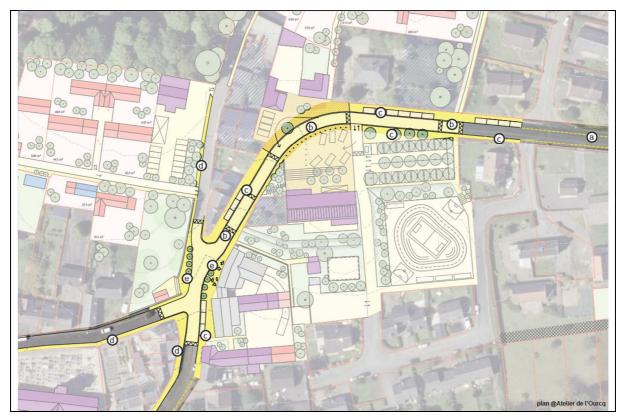




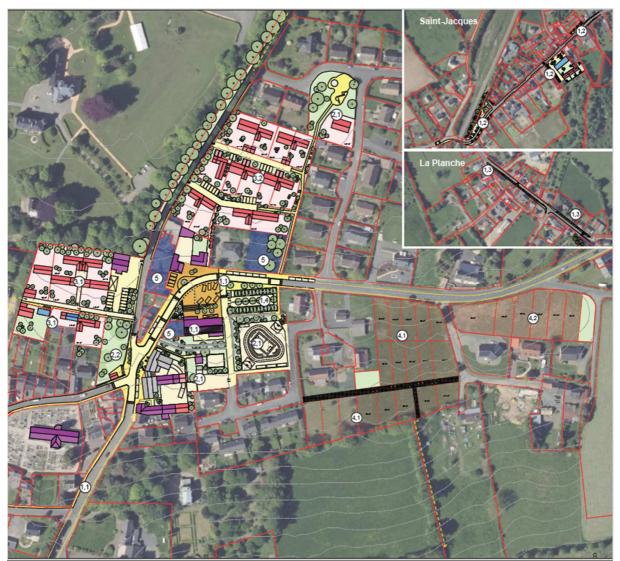
Programmation proposée par l'Atelier de l'Ourcq :

- Aménagement de chaussées à voie centrale banalisée entre le Bourg et Saint-Jacques et au sud de l'entrée de ville.
- Création de zones en plateau aux endroits les plus traversés par les piétons et changement du revêtement de sol.
- Création de places de stationnement sur les deux côtés de la voie en réduisant la largeur de la chaussée à 5,3 m.
- Création et élargissement des trottoirs à des endroits stratégiques en réduisant la largeur de la chaussée.
- Élargir les trottoirs au croisement des voies, création d'un petit espace de terrasse pour le bar-tabac et sécurisation de l'accès au jardin en balcon.

\_\_\_\_\_\_



Le schéma général d'aménagement proposé pour la revitalisation du centre-bourg de la Lucerne d'Outremer se détaille en six principales actions.



- ① D'un projet de sécurisation à un projet de centrebourg.
- 2 La halle de la Lucerne.
- (3) Le bourg-jardin.

- 4 L'habitat rural de demain.
- 5 Les extensions urbaines.
- 6 Une veille foncière à anticiper.

\_\_\_\_\_